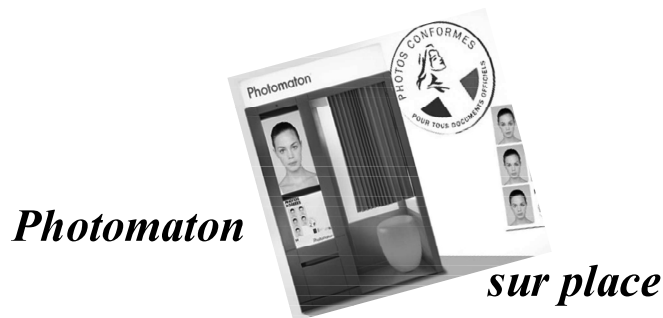




Passeport et carte d'identité BIOMÉTRIQUE *Majeurs / Mineurs*

sur rendez-vous
au 02 31 80 80 26

Horaires d'ouverture :
lundi 9h-12h / 13h30-19h
et
mardi-mercredi-vendredi
9h-12h / 13h30-17h



MAJEURS

- La Pré-demande**
- Un extrait d'acte de naissance** (- 3 mois)
pour une 1^{ère} demande

*Si la commune de naissance est dématérialisée
vous n'avez pas besoin d'acte*

- Un justificatif de domicile** (- d'1 an) :
téléphone fixe ou mobile, impôts, électricité, eau,
quittance de loyer, assurance

Si vous habitez chez une tierce personne, elle
doit vous fournir *à son nom* :

- carte d'identité
- une lettre certifiant que vous habitez chez
elle depuis + 3 mois
- un justificatif de domicile de - 1 an

- Une photo (- 6 mois)** : Conforme à la
norme

- L'ancien titre** (en cas de renouvellement)

La carte d'identité est gratuite
(1^{ère} demande ou un cas de renouvellement)

- En cas de perte ou vol, vous devez fournir :**
 - Timbre fiscal de 25€
 - Déclaration de perte (faite en gendarmerie)
ou déclaration de vol (faite en Gendarmerie)

Passeport biométrique

Timbre fiscal

Adulte : **86 €**

Majeurs de 15 ans à 18 ans : **42 €**

Majeurs de moins de 15 ans : **17 €**

MINEURS

*La demande doit être présentée par une
personne exerçant l'autorité parentale, et la
présence du mineur est obligatoire à partir
de 12 ans.*

- La Pré-demande**
- Un extrait d'acte de naissance** (- 3 mois)
pour une 1^{ère} demande

*Si la commune de naissance est dématérialisée
vous n'avez pas besoin d'acte*

- Un justificatif de domicile des parents**
(- d'1 an) :

téléphone fixe ou mobile, impôts, électricité, eau,
quittance de loyer, assurance

En cas de divorce ou de séparation :

- copie de la décision de justice ou la
convention organisant la garde de l'enfant
- pièce d'identité des 2 parents
- justificatif de domicile des 2 parents

- Une photo (- 6 mois)** : Conforme à la
norme

- L'ancien titre** (en cas de renouvellement)

Pré-demande
Sur : service-public.fr